France : l’interdiction du voile intégral en première lecture à l’Assemblée

by La Rédaction on 2010-07-13 10:47:00

L'Assemblée nationale doit adopter ce mardi après-midi, en première lecture, le projet de loi visant à interdire le port du voile intégral dans l'espace public.

Le texte sera voté à une écrasante majorité, seuls les députés Verts ayant annoncé leur intention d'émettre un vote négatif. Quelques rares autres devraient les imiter.

Les groupes socialiste et communiste ont choisi de ne pas participer au scrutin, même si certains de leurs membres, comme Manuel Valls (PS) et André Gerin (PCF) -initiateur, en juin 2009, du débat sur l'interdiction du niqab et de la burqa-, approuveront le texte, à l'instar des élus PRG et de la quasi-totalité des députés de droite.

Le projet de loi doit être ensuite examiné -en septembre- au Sénat. Gouvernement et UMP misent sur un vote sans modification, qui entraînera son adoption définitive.

Le texte de Michèle Alliot-Marie (Justice), largement inspiré d'une proposition de loi du patron des députés UMP Jean-François Copé, ne vise pas spécifiquement le voile intégral mais prohibe "la dissimulation du visage".

Il interdit de fait le port du niqab ou de la burqa dans tout l'espace public, sous peine d'une amende de 150 euros et/ou d'un stage de citoyenneté. Les sanctions entreront en vigueur au printemps 2011, après six mois de "pédagogie".

Toute personne obligeant une femme à se voiler sera passible d'un an de prison et 30.000 euros d'amende, selon un nouveau délit qui entrera en vigueur, lui, sitôt la loi promulguée. L'Assemblée a doublé ces peines quand la victime est mineure, sur une initiative du PS, qui a évolué sur ce dossier.

D'abord résolument hostile à légiférer sur un phénomène "marginal" (environ 2.000 femmes, selon le gouvernement), il plaide désormais, en s'appuyant sur les réserves émises par le Conseil d'Etat, pour une interdiction circonscrite aux services publics et aux commerces. Donc pas dans la rue. Les socialistes mettent en garde contre une censure du Conseil constitutionnel ou au niveau européen, qui constituerait "une victoire pour les intégristes".

M. Copé a créé la surprise pendant les débats en annonçant la saisine des Sages, pari risqué mais qui vise à consolider la démarche de la majorité. Et enlève au passage un argument de poids au PS.

Source: AFP